

soient pas trop gênées dans l'exercice de leurs emplois; elles n'exigent pas que l'on pousse l'exactitude jusqu'au scrupule, mais elles sont elles-mêmes obligées de veiller à l'observance du coutumier, car c'est de là que dépend l'uniformité entre toutes les sœurs de la même maison et les différentes maisons de l'Institut, uniformité infiniment avantageuse. D'ailleurs, il faut bien supposer que les usages dont le Coutumier est le recueil n'ont pas été établis et autorisés sans de graves et justes motifs, et par conséquent, on doit les respecter. On ne doit pas apporter moins d'attention à ne point laisser s'introduire sans *nécessité* et sans *autorisation*, de nouveaux usages, car si l'on n'y prenait garde, les changements se succéderaient sans interruption, et comme on tend naturellement à ce qu'il y a de plus large, le relâchement pourrait facilement s'introduire à la faveur de l'esprit d'innovation.

Le Coutumier des Sœurs Grises de la Croix fait suite à leur Directoire, et se partage, comme lui, en trois parties.

La première regarde les Coutumes relatives aux exercices journaliers; la deuxième,